



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12002</b>	De <b>M. Rodrigo Arenas</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> >Vers la fin du Fonds de développement des activités périscolaires ?	<b>Analyse</b> > Vers la fin du Fonds de développement des activités périscolaires ?.
Question publiée au JO le : <b>10/10/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>09/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Rodrigo Arenas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression annoncée du Fonds de développement des activités périscolaires dans le PLF 2024. Alors que la rentrée scolaire avait débuté depuis trois semaines, le Gouvernement avait choisi de diviser par deux ce fonds. Face aux protestations des maires des communes qui bénéficient toujours de ce dispositif, le Gouvernement a reculé, maintenant pour cette année ce fonds mais le supprimant pour la rentrée 2024 prochaine. Alors même qu'Emmanuel Macron avait promis de « laisser aux communes - en lien étroit avec les écoles de leur territoire - le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte », le Gouvernement revient sur cette promesse de campagne. Pourtant, cette question des rythmes scolaires reste d'actualité. En faisant ce choix budgétaire, le Gouvernement va priver des milliers d'enfants d'activités périscolaires de qualité, d'un rythme de travail qui leur est bénéfique, si l'on en croit de nombreuses études de chronobiologistes, et d'une sensibilisation à de nombreuses activités sportives et artistiques d'une grande qualité. Il l'interroge sur l'avenir de ces activités périscolaires dans les quelque 1 500 communes qui appliquent la semaine de 4,5 jours, comme ils y avaient été encouragés par la réforme de 2010, et alors même que l'on assiste à une baisse des financements des collectivités territoriales.